

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 1

Artikel: Un incident de l'histoire vaudoise de 1814
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-19481>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un incident de l'histoire vaudoise de 1814.

Une razzia d'artillerie,

Les premiers mois de l'année 1814 furent, pour l'indépendance du canton de Vaud, presque aussi périlleux que ne l'avait été le mois de décembre 1813. Le général autrichien Bubna avait quitté Lausanne, occupé Genève, évolué en Bresse dans le courant de janvier, puis était rentré à Genève. Il était devenu sympathique aux Vaudois, mais conservait un fonds de méfiance qu'il était assez facile de réveiller. D'autre part, la restauration à Berne du gouvernement oligarchique avait été suivie à Soleure et à Fribourg de mouvements semblables, et les aristocrates bernois n'avaient pas désarmé dans leurs prétentions sur le Pays de Vaud. De Zurich où il représentait notre canton à la Diète, Henri Monod conseillait à Pidou de lever des troupes à toute éventualité, et le gouvernement vaudois prenait des mesures en conséquence.

C'est au milieu de l'effervescence causée par tous ces événements que, le 25 janvier au matin, Pidou trouva dans son courrier une enveloppe adressée « au citoyen Pidou, président du Petit Conseil à Losanne » adresse d'une écriture d'enfant, et contenant, d'une tout autre écriture, une lettre ainsi conçue :

« Berne, 23 janvier 1814.

« Rien n'était plus aisé, Monsieur, que de satisfaire à la demande que vous avés bien voulu m'adresser le 18 pour votre valet de chambre. Permettriés-vous que je vous demandasse, à mon tour, un service d'amitié, j'ose même dire d'alliance, un peu plus conséquent. Oui, Monsieur, il ne s'agit pas de moins que de me procurer l'état de la *grosse*

artillerie existante à l'arsenal de Lausanne, savoir : mortiers, obus, pièces longues de 12, 16, 18, 20 et 24 pouces, et des munitions des dits calibres. La saison contrariant beaucoup le charriage de notre artillerie de siège, et la multitude des places, forts, citadelles et fortins que nous rencontrons sur la frontière, en exigeant nécessairement beaucoup pour réduire les plus incommodes, — nous quêtions partout; nous en avons trouvé ici, nous en trouverons à Zurich, aidés-moi, je vous en prie, d'en trouver dans le Pays de Vaud; il n'en vaudra que mieux pour nous et nos alliés. Mille pardons si je finis ex abrupto; je n'ai plus un moment.

» Votre très humble et très obéissant,

» SCHRAUT. »

Schraut, c'était le ministre d'Autriche à Berne, personnage très important, assez sympathique malgré son irrégularité de caractère, mais très porté vers les réactionnaires bernois qu'il encourageait plus ou moins ouvertement dans leurs menées contre l'indépendance vaudoise.

Pidou fut un peu ahuri à la lecture de cette lettre. Il n'avait point recommandé de valet de chambre à Schraut, il n'avait eu avec le ministre que des rapports officiels qui ne justifiaient pas une missive aussi libre d'expressions, et il ne connaissait pas même l'écriture de Schraut. Évidemment, celui-ci avait écrit à quelqu'un d'autre, et la lettre s'était trompée d'adresse ou bien le destinataire l'avait renvoyée sans autre à Pidou, ce qui pouvait expliquer l'écriture différente de l'enveloppe.

Pidou s'en fut au Petit Conseil, le Conseil d'État de l'époque, et il y exposa ses perplexités. Sur quoi, ses collègues décidèrent d'écrire immédiatement à Monod, à Zurich, en lui communiquant cette lettre, et en lui demandant si c'était

bien là l'écriture du ministre et si l'on pouvait savoir à qui le billet était destiné.

La réponse de Monod n'était pas encore arrivée à Lausanne que le gouvernement était déjà fixé. Trois jours après cette première communication, le 28, le Petit Conseil prenait connaissance d'une lettre de Schraut, officielle cette fois-ci, datée de Berne, le 26, et qui confirmait absolument la précédente, en un langage plus solennel. Le ministre autrichien exposait à MM. le Président et les conseillers du canton de Vaud, « que la commodité, la sûreté des armées alliées, malgré la rapidité de leur mouvement vers l'intérieur de la France, même dans l'intérêt de la Suisse, veulent que les places fortes de cette frontière soient réduites sans délai, — que cependant leurs dépôts d'artillerie de siège sont à des distances immenses et que les retards qui en résulteraient ne pourraient qu'être augmentés par la saison et par la difficulté des chemins, que ces considérations ont déterminé S. M. l'empereur et roi d'ordonner à lui M. Schraut de s'assurer de l'amitié de ceux des cantons qui disposent de quelque grosse artillerie, telles que mortiers, obus, pièces longues de 12 ou d'un plus fort calibre; les priant de les prêter à S. M. avec les munitions y correspondantes, à charge par elle de la restitution ou indemnité la plus complète, en nature ou en argent, selon l'exigence future du cas; que, ne doutant pas (lui M. de Schraut) un instant du plaisir qu'auront MM. les Président et conseillers du canton de Vaud de rendre service pour service, (il) désirerait recevoir au plus tôt l'état détaillé des armes et munitions de l'espèce désignée ci-dessus, pour qu'en toute diligence, il pût en faire son rapport. »

Quoi qu'en aie dit M. de Schraut, le plaisir du gouvernement vaudois, à la lecture de cette demande, fut très mince. Qu'y avait-il derrière cette réquisition? S'agissait-il d'une mesure générale, ou bien voulait-on désarmer le canton de

Vaud pour faciliter un retour agressif des Bernois? Pidou, très soupçonneux, penchait de ce côté-ci et à l'appui de son inquiétude, il invoquait une raison assez grave dont il s'ouvrit en ces termes à son ami Monod :

« Il y a deux jours (le 26) M. le général Frossard est venu tout exprès de Nyon auprès de moi pour me faire une commission de la part de M. le général de Bubna. Ce dernier se proposant de faire transporter à Ouchy les pièces (de canon) trouvées à Genève, l'avait chargé de se rendre auprès de moi, pour me demander un état approximatif de ce que coûterait le transport de ces mêmes pièces depuis Ouchy jusqu'à Stockach, deux postes au delà de Schaffhouse. Je lui ai transmis hier au soir les renseignements désirés. Il vous paraîtra cependant étonnant, comme à nous, qu'on fasse transmarcher à travers toute la Suisse l'artillerie prise en France (Genève était en France) tandis qu'on viendrait requérir la nôtre. »

Tout judicieux que fût ce raisonnement, il portait à faux. Le 31 janvier, en effet, une lettre de Monod apprenait qu'une pareille demande avait été formulée à Bâle et à Zurich, mais qu'elle n'avait pas eu de succès parce que les pièces disponibles ne répondaient pas à l'attente des alliés. A Zurich, la demande avait été faite par MM. de Lebzeltern et de Capo d'Istria, les envoyés autrichien et russe. D'autre part, le même jour, l'inspecteur des poudres Weibel, que le gouvernement avait envoyé à Berne aux informations, rapportait que là aussi pareille réquisition avait eu lieu, que les Bernois avaient livré 18 pièces et que l'on fabriquait des munitions.

Un instant après, une nouvelle lettre de Monod arrivait, qui disait que le comte Capo d'Istria lui avait déclaré que la mesure, décidée à Bâle, était générale, que l'on pouvait d'ailleurs être certain que le canton de Vaud n'aurait pas besoin de son artillerie dans le sens qu'on paraissait le craindre (c'est-à-dire la résistance à un coup de main bernois), et que

l'affaire s'arrangerait sans qu'on fût obligé de se servir des canons, en sorte qu'on ne courait aucun danger d'acquiescer à la demande. C'était aussi l'opinion de Monod, de Muret et de Secretan, qui formaient la députation vaudoise à Zurich, et qui observaient d'ailleurs que les pièces étaient probablement trop petites et qu'on ne les demanderait pas pour cela.

Rassuré par toutes ces explications, le gouvernement demanda au commandant Prébois, directeur de l'arsenal de Morges, un état de situation que celui-ci livra le lendemain 1^{er} février et qui fut immédiatement envoyé à Schraut. La lettre d'envoi s'excusait du retard à le livrer, faisant retomber la faute sur la distance qui sépare Morges de Lausanne. Cet état de situation révélait l'existence à l'arsenal de deux pièces de 16, huit de 12, de sept obusiers et cinq mortiers.

*
* * *

Une semaine se passa, pendant laquelle Pidou put croire que l'optimisme de Monod était fondé. Mais voici que le 7 février, dans l'après-midi, un officier autrichien, le capitaine de grenadiers de Vetkin, vint frapper à sa porte. Il lui présenta une lettre du prince de Lichtenstein, occupé depuis le milieu de janvier au siège de Besançon. Dans cette lettre datée de Grand Vairé, le 5, le prince demandait amicalement au gouvernement vaudois toute l'aide possible en artillerie de siège et en munitions, résumant, à cet effet, l'état fourni par Prébois, et ajoutant que le canton de Vaud pouvait encore disposer de quatre compagnies d'artillerie de 80 hommes chacune. En même temps qu'il communiquait cette lettre, le capitaine de Vetkin assurait le président Pidou de l'intérêt que les empereurs de Russie et d'Autriche prenaient au canton de Vaud, en particulier dans son différend avec Berne. Cette parole de sympathie n'était pas inutile pour faire avaler la pilule.

Le jour même de cette démarche, un incident très désa-

gréable venait de se produire à Lausanne. Dans la matinée, avait passé en ville un convoi d'une cinquantaine de prisonniers français, conduit par quelques soldats autrichiens accompagnés de quatre grenadiers vaudois. Au passage de ce lamentable cortège à travers les rues de notre cité, la foule s'était ameutée, avait séparé l'escorte des prisonniers et avait délivré ces derniers, qui s'étaient réfugiés dans les maisons. La foule était-elle composée de Savoyards, comme on le déclara officiellement, ou bien de Lausannois, ce qui est plus probable, peu importe. Ce qui est certain, c'est qu'une quinzaine des prisonniers seulement furent repris. L'effervescence causée par cet incident à Lausanne était telle qu'un autre officier autrichien, logé chez M. Grenier-de Loys, et qui était chargé de présider au débarquement à Ouchy de l'artillerie venant de Genève, écrivit sur-le-champ à Bubna qu'il craignait que les Lausannois ne jetassent ces canons au lac, et qu'il ne les débarquerait que si des troupes de renfort lui étaient envoyées.

Le moment aurait été mal choisi pour le gouvernement vaudois de repousser les réclamations des Autrichiens. Sur la demande qu'en fit le capitaine de Vetkin, l'inspecteur des milices Muret le conduisit à l'arsenal de Morges où l'officier autrichien put faire son choix. Il réclama trois canons de 12, cinq obusiers de 6, cinq de 4 pouces, 600 boulets de douze livres, un millier d'obus, et 142 chevaux pour transporter ce matériel jusqu'à Pontarlier, où les artilleurs impériaux devaient venir le prendre. La réquisition parut forte. On disputa, le canton de Vaud livra 4 obusiers et 300 obus de moins qu'on ne lui en demandait, et n'eut à fournir que 110 chevaux et 15 chars. Il fut convenu le 9 février que ce matériel partirait le samedi 12 au matin de Morges, serait le soir à La Sarra et arriverait à Jougne le lendemain où il serait livré.

Toutes ces dispositions étaient prises, lorsque le 10 arriva.

un nouveau capitaine autrichien, M. de Hartlieb, qui venait de la part du ministre Schraut se faire livrer à son tour le matériel de l'arsenal de Morges. On lui représenta qu'il venait trop tard, car le capitaine de Vetkin était déjà passé. Sur quoi, Hartlieb répondit que sa mission était indépendante de celle de son collègue, car elle émanait du prince de Metternich, et il voulut lui aussi aller à l'arsenal de Morges, pour s'assurer de la situation. Après cet examen, il requit encore un mortier, de nouvelles munitions et surtout deux compagnies d'artillerie. Sur ce dernier point, le gouvernement fit la sourde oreille, quoique Vetkin lui eût déjà parlé de la chose, et les deux officiers autrichiens n'insistèrent pas.

A Morges, la décision du gouvernement de livrer l'artillerie souleva un mouvement unanime de protestation. Les officiers de la ville pétitionnèrent auprès du Petit Conseil. Ils firent mine, avec le concours de la population, de s'emparer de l'arsenal pour empêcher la livraison des canons. Le commandant Prébois, l'inspecteur Muret et le colonel Stercky reçurent mission d'exhorter les protestataires au calme, les conjurant de se résigner devant la force. Ils n'y parvinrent qu'avec peine, et l'on dut se résoudre à un parti héroïque. L'expédition des canons se fit non pas le 12 au matin, mais dans la nuit du 11 au 12. Ce qui fit écrire par Schraut à Metternich que le départ avait eu lieu « sous la forme misérable d'un vol nocturne, commis par l'autorité même, trait caractéristique de l'esprit de mutinerie de ce pays atteint de la manie française ».

Le gouvernement vaudois ne craignait pas seulement le soulèvement de la population de Morges, mais aussi un coup de main pendant le trajet à travers le canton de Vaud. Aussi, dans la journée du 10 février, tous les juges de paix des cercles allant de Morges à Cossonay furent-ils convoqués avec le préfet de Cossonay au château de Lausanne pour y recevoir de Pidou des instructions précises sur les mesures

à prendre pour assurer la sécurité de la route. Grâce à ces précautions, le trajet se fit sans incident fâcheux.

L'artillerie vaudoise arriva le 18 février à Besançon. On ne sait pas bien comment elle s'y comporta. Elle y fit sans doute le feu à côté des batteries bernoises et soleuroises. Enfin, au mois de mai, lorsque les alliés se retirèrent de Besançon sur Bâle, les canons vaudois furent restitués à leurs légitimes propriétaires. Le 22 mai, ils reprenaient leur place à l'arsenal de Morges. Cette étrange équipée était ainsi terminée.

Maxime REYMOND.

L'ÉLECTION D'UN JUGE A LAUSANNE EN 1758

En 1911, Berthold van Muyden, de regretée mémoire, a donné dans la *Revue historique*¹ une intéressante relation du long et curieux procès de chantage qu'eut à soutenir un honorable magistrat vaudois, Jean - François Grand, allié Bergier-d'Illens, contre Susanne Favre, de Lucens, procès qui aboutit à la condamnation de cette intrigante. L'auteur des *Pages d'histoire lausannoise* a rappelé le fait que, dans l'année même où le procès fut jugé en dernière instance, c'est-à-dire en 1758, J.-F. Grand fut nommé juge de la ville par le Deux - Cents, charge qui n'était point banale, puisque, de 1536 à 1798, vingt-cinq citoyens seulement furent appelés à la remplir.

Comme complément au mémoire de B. van Muyden nous transcrivons, ci-après, le procès-verbal de l'élection du citoyen Grand aux fonctions de juge. Le nouvel élu succédait à François de Seigneux² dans la cour de justice, où il eut

¹ Livraisons de janvier, février, mars et avril.

² François de Seigneux, juge civil et criminel, assesseur baillival, châtelain du chapitre, etc., renonça sans doute volontairement à la judicature, puisqu'il décéda en 1775 seulement.